

« de saint Mamert que par la tradition ancienne, sans en
 « avoir aucune histoire ni aucun acte. Tout ce qu'on en dit
 « de plus ancien, c'est qu'elle est marquée dans un missel
 « manuscrit de 400 ans.

« Le nouveau bréviaire d'Orléans dont parle Tillemont,
 « ayant été mis au jour, en 1693, par les soins de l'évêque
 « du Camboust de Coislin, il en résulte que la tradition
 « orléanaise ne remonte pas au-delà de la fin du XIII^e siècle.
 « Comme elle ne repose sur aucune histoire ni aucun acte,
 « nous sommes en droit de soutenir que les reliques de
 « saint Mamert ne sont arrivées à Orléans que par suite
 « d'un ou de plusieurs de ces pieux larcins dont l'histoire
 « ecclésiastique du moyen âge n'offre que tant d'exemples. »

Pour ce qui est d'une prétendue cession qu'à leur grand
regret et désolation les Viennois auraient faite des reliques de
 saint Mamert, aux Orléanais, à la prière du roi Gontran et
 du pape Jean III, il convient sans doute de ne voir là qu'une
 sorte d'euphémisme pieux appliqué par nécessité à un fait
 dont le nom véritable avait besoin d'adoucissement. Les
 Viennois avaient si peu fait cadeau à l'église d'Orléans des
 reliques de leur glorieux évêque, au VI^e siècle, qu'au X^e ils
 décernaient à ces mêmes reliques une place d'honneur dans
 le chœur de l'église de Saint-Pierre, nouvellement recons-
 truite, et faisaient graver une épitaphe pour désigner le
 tombeau qui les contenait. Plus tard, dans le courant du
 XI^e siècle, les précieux restes étaient encore à leur place.
 « Un ancien hagiologue de l'église de Vienne, rédigé sous le
 « pontificat de l'archevêque Léger, qui mourut en 1070, dit
 « en termes exprès que saint Mamert reposait dans l'église
 « des Apôtres ou de Saint-Pierre, hors de l'enceinte de la
 « ville, à droite de l'autel. *Jacet hic pontifex, in ecclesia*
 « *Apostolorum foris murum civitatis in dextera parte*
 « *altaris.* C'est la place où se trouvait, du temps de Chorier,